espèces de FOURRURES : *le vair, le contre-vair, l'hermine et la contre-hermine.* ‖ On dit quelquefois PANNE.

— Littér. Pièce fausse ajustée dans les ouvrages des anciens.

— Mar. Garniture de limande goudronnée, de bitord, de fil de caret, dont on enveloppe un cordage pour le préserver des suites du frottement. ‖ Vieille toile, dont on se sert pour divers raccommodages, et qu'on place sous les tours de petit filin qui constituent la garniture d'un cordage. ‖ Bois qui remplit un vide, qui complète la forme d'une pièce de construction; coussin en bois tendre, appui, renfort : FOURRURE *d'élongis.* FOURRURE *d'écubiers.* ‖ *Fourrure de gouttière,* Ensemble de pièces de bois formant une ceinture complète à l'intérieur d'un navire, à la hauteur et au-dessus du livet de chaque pont : *Les dalots sont percés dans la* FOURRURE DE GOUTTIÈRE. ‖ *Fourrure de préceintes,* Bordages placés entre deux rangées consécutives de bordages de préceinte. ‖ *Fourrure de dauphin,* Courbe supplémentaire ayant exactement la forme des dauphins et servant à les doubler.

— Techn. Tringle de bois servant à remplir ou à masquer des vides ou des joints. ‖ Pyramide de chaudrons entrant les uns dans les autres.

— Agric. Touffe d'herbes laissée dans les prés par les bestiaux, parce qu'ils y trouvent des plantes qui ne sont pas de leur goût.

— **Épithètes.** Chaude, douce, moelleuse, soyeuse, épaisse, impénétrable, légère, délicate, lisse, brillante, ondoyante, chatoyante, belle, superbe, magnifique, riche, précieuse, recherchée, rare, blanche, noire, rayée, zébrée, commune, grossière, hérissée.

— **Encycl.** On donne le nom de *fourrures* au pelage de certains animaux mammifères, appartenant surtout aux ordres des carnassiers et des rongeurs, et aussi, par extension, aux peaux emplumées de certains oiseaux, tels que le cygne, l'eider, le grèbe, le toucan, etc. Les *fourrures* constituent pour ces animaux un vêtement, un abri contre le froid, et l'homme ne manque pas de les leur enlever pour en faire un objet à la fois d'utilité et d'agrément, quelquefois même un insigne honorifique, comme les épitoges de nos avocats et de nos professeurs. Les *fourrures* atteignent souvent un prix considérable, qui tient à leur beauté réelle et à la difficulté de se les procurer. Les *fourrures* sont désignées, dans le commerce, sous le nom de *pelleteries.*

FOURS, bourg de France (Nièvre), ch.-l. de cant., arrond. et à 56 kilom. S.-E. de Nevers; pop. aggl., 621 hab.— pop. tot., 1,459 hab. Manufacture de porcelaine et de faïence; commerce de charbon.

FOURVIÈRE (NOTRE-DAME DE), célèbre chapelle catholique, située au sommet de la montagne du même nom, tout près de la ville de Lyon (Rhône). C'est un des monuments religieux les plus populaires et les plus fréquentés par les pèlerins. Elle est construite sur l'emplacement de l'ancien forum (*forum vetus*) qui était la place publique du vieux Lugdunum, avant que la ville, détruite par Septime-Sévère, ne descendît occuper le bas des coteaux où elle s'étageait primitivement.

L'ancien sanctuaire, placé sous l'invocation de Notre-Dame de Bon-Conseil, offrait très-peu de développement et ne consistait guère que dans le petit édifice quadrangulaire qui est situé sous le clocher. Le chapitre de Saint-Jean, mis en possession de cette chapelle, fit opérer quelques constructions nouvelles. Vers 1168, Olivier de Chavannes, chanoine de la métropole, fit élever au nord une longue nef parallèle et contiguë à l'ancien sanctuaire; on dédia plus tard cette nef à saint Thomas Becket, de Cantorbéry, qui, exilé d'Angleterre, était venu chercher un asile à Lyon.

Les guerres de religion causèrent, en 1562, la destruction totale de la chapelle, qui fut à peu près rétablie en 1586, ainsi que la nef de Saint-Thomas en 1590. Plus tard, en 1630, Claude Ferrier, chapelain de Fourvière, donna des fonds pour ériger de ses deniers un second autel à la Vierge sous le vocable de Notre-Dame des Grâces. Cet autel, au pied duquel se trouve la tombe du fondateur, subsiste encore. Enfin, un troisième autel fut construit, en 1681, à l'extrémité de la nef de Saint-Thomas, par Antoine Guillermin, membre d'une confrérie établie la même année dans la chapelle et sous le patronage de Notre-Dame de Fourvière. De 1740 à 1751, par les libéralités réunies des archevêques de Lyon, du clergé, du corps consulaire et des fidèles, l'église fut dotée d'un complément qui la mit dans l'état où elle était encore avant les récents travaux qui l'ont transformée, du moins extérieurement. L'ancienne aiguille de Fourvière a été remplacée, ainsi que le clocher, dont elle formait l'appendice, par une tour plus imposante. Cette tour, depuis le sol jusqu'au faîte, mesure 42 mètres d'élévation. Elle appartient par son style à la dernière époque de l'art roman. Elle se compose de trois étages dont les deux premiers sont carrés. Aux angles du second, on peut reconnaître le chiffre de la Vierge, les armes de Pie IX, celles du cardinal de Bonald, archevêque de Lyon lors de l'érection de la tour, et celles de la ville. Le troisième étage est de forme octogone et soutient un dôme aux arêtes saillantes et entouré à la base d'une espèce de couronne murale, dôme qui lui-même sert de piédestal à la statue de la Vierge, inaugurée en grande pompe le 8 décembre 1852, jour de la fête de l'Immaculée Conception. Cette statue est due à M. Fabisch, professeur de sculpture à l'école de Saint-Pierre; elle est en bronze doré, mesure 5 mètres de hauteur, et présente gravée sur sa base cette légende :

Beneficiorum memor civitas.
Ære Lugdunensium. — 1852.

La tour de Fourvière, avec la statue qui la surmonte, domine aujourd'hui le paysage à plusieurs lieues à la ronde.

La grande popularité de Notre-Dame de Fourvière a été solidement assise au XVIIe siècle, lors de la peste de 1643, par un acte solennel des magistrats de la cité, qui ont placé Lyon sous la protection de la sainte Vierge. « Les sieurs prévôts des marchands et échevins, dit l'acte authentique, ayant mis en considération que le plus grand bien et avantage qu'ils pouvoient procurer à cette ville étoit de la mettre sous la protection toute-puissante de la très-sainte et immaculée Vierge Marie, par quelque honneur et dévotion extraordinaire que le corps consulaire lui rendroit annuellement..., ont résolu que tant eux que leurs successeurs èsdites charges iront à pied toutes les fêtes de la Nativité en la chapelle de Notre-Dame de Fourvière, pour y ouïr la sainte messe et y faire leurs prières et dévotions à ladite Vierge, et lui offrir, en forme d'hommage et de reconnaissance, la quantité de sept livres de cire blanche en cierges et flambeaux propres au divin service de ladite chapelle, et un escu d'or au soleil, et ce pour disposer ladite Vierge à recevoir en sa protection ladite ville. » Six mois après la signature de cet acte, le 8 septembre 1643, tout ce qui restait de peuple vint à la suite de ses magistrats se placer sous la sauvegarde de Notre-Dame de Fourvière : le jour même le fléau s'arrêta. Pourquoi ne s'était-il pas arrêté six mois plus tôt, le jour de la signature de l'acte? Bien des victimes eussent été épargnées. Vraiment, la sainte Vierge a été bien méfiante.

Deux siècles plus tard (1832), le choléra qui ravagea Paris et l'Europe épargna Lyon, et les habitants ne manquèrent pas d'attribuer ce fait à la protection de Notre-Dame de Fourvière, sollicitée chaque jour par des milliers de pèlerins. En 1835, le fléau reparut : Lyon fut de nouveau préservé. Nouvelle invasion en 1849 : cette fois, la protection de la bienfaitrice miraculeuse parut se ralentir : deux cents personnes environ furent frappées, ce qui fut regardé comme une sévère leçon; la dévotion pour Notre-Dame de Fourvière n'en fut que plus fervente.

Les Lyonnais gardent encore la mémoire de la fête d'inauguration du 8 décembre 1852 et des magnificences qui la signalèrent. Une affluence énorme, que composait en première ligne tout le clergé des environs, s'y rendit, et la ville tout entière illumina.

Un autre grand souvenir de Fourvière est celui du passage du pape Pie VII le 19 avril 1805. « Parvenu au-dessous de l'Antiquaille, dit un historien, le saint-père descendit de voiture et voulut arriver à pied au sanctuaire de Notre-Dame. Les portes de l'église étaient fermées : elles s'ouvrent lorsqu'il paraît sur le parvis. Il élève les yeux au ciel, fait un signe de croix sur l'édifice sacré et entre le premier au bruit des canons de l'arsenal, qui célèbrent à plusieurs reprises l'ouverture si désirée du sanctuaire. Après avoir prié quelque temps au pied de l'autel, le souverain pontife offrit le sacrifice expiatoire... Les litanies de la Vierge furent ensuite chantées et terminèrent cette touchante cérémonie. »

Notre-Dame de Fourvière est remplie d'objets : tableaux, couronnes, ex-voto, présents des pèlerins dont les prières, paraît-il, ont été exaucées. Parmi cette quantité d'objets de mince valeur artistique, nous mentionnerons une importante toile de Victor Orsel, œuvre considérable qui forme le principal ornement de la chapelle. Ce tableau a été exécuté en commémoration du choléra de 1832.

Les écrivains ecclésiastiques prétendent qu'il se rend annuellement à Notre-Dame de Fourvière 1,300,000 pèlerins, dont 130,000 viennent y communier de tous les points du monde catholique. Nous ne discuterons pas ces chiffres ; c'est bien le cas de dire : *Scribitur ad narrandum, non ad probandum.*

FOURVOIEMENT s. m. (four-voi-man — rad. *fourvoyer*). Erreur de celui qui s'éloigne de son chemin : *Au point du jour ils s'aperçurent de leur* FOURVOIEMENT. (Acad.)

— Fig. Erreur intellectuelle ou morale; fausse voie suivie par l'esprit ou le cœur : *Le* FOURVOIEMENT *d'un philosophe. Le* FOURVOIEMENT *des enfants est presque toujours la faute des parents.*

FOURVOIRIE, hameau de France (Isère), commune de Saint-Laurent-du-Pont, arrond. de Grenoble; 100 hab. Haut fourneau et laminoir à fer. Entrepôt de liqueurs de la Grande-Chartreuse. Ce hameau a pris son nom (*forata via*) d'une route creusée par les chartreux dans les rochers pittoresques qui resserrent le lit du Guiers.

FOURVOYANT (four-voi-ian) part. prés. du v. Fourvoyer : *Guides* FOURVOYANT *des voyageurs.*

FOURVOYANT, ANTE adj. (four-voi-ian, an-te — rad. *fourvoyer*). Qui est de nature à fourvoyer, à égarer : *Les conseils des dévots sont* FOURVOYANTS. (Alc. Bonneau.)

FOURVOYÉ, ÉE (four-voi-ié) part. passé du v. Fourvoyer. Egaré, mis hors de sa route : *Voyageur* FOURVOYÉ.

— Fig. Mis hors de la voie du bien ou du vrai : *Logicien* FOURVOYÉ. *Jeune fille* FOURVOYÉE.

Vous répondrez à Dieu des âmes *fourvoyées.*
E. AUGIER.

FOURVOYER v. a. ou tr. (four-voi-ié — du lat. *foris,* dehors, et de *voie.* L'*y* se change en *i* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet : *Je fourvoie, tu fourvoieras*). Détourner du vrai chemin : *Ce guide nous* A FOURVOYÉS. (Acad.)

— Fig. Eloigner de la voie du vrai ou du bien : *Ce témoignage* A FOURVOYÉ *les juges. Le mauvais exemple* FOURVOIE *les jeunes gens.*

Se fourvoyer v. pr. S'égarer, perdre son chemin : SE FOURVOYER *dans les bois.*

Le pauvre, l'inconnu qui la nuit *se fourvoie,*
Il faut le secourir, c'est Dieu qui nous l'envoie.
ANDRIEUX.

Un loup n'avait que les os et la peau,
Tant les chiens faisaient bonne garde.
Ce loup rencontre un dogue aussi puissant que beau,
Gras, poli, qui *s'était fourvoyé* par mégarde.
LA FONTAINE.

— Fig. S'éloigner de la bonne voie, de la voie du vrai ou du bien : SE FOURVOYER *dans son raisonnement. Plus on suit ses passions, plus on* SE FOURVOIE. (Acad.) *Les imbéciles et les niais sont si contents quand par hasard un homme d'esprit* SE FOURVOIE! (Mme E. de Gir.)

Souvent de faute en faute on *se fourvoie,* on glisse;
En vain on se raccroche, on tombe au précipice.
FR. DE NEUFCHATEAU.

— Véner. Prendre le change, courir une autre bête que celle de la meute.

— **Syn. Fourvoyer (se), s'égarer, se perdre.** V. ÉGARER (S').

FOU-SCHAN. V. FOU-CHAN.

FOUSSERET (LE), bourg de France (Haute-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 34 kilom. S.-O. de Muret, sur la rive gauche de la Louge; pop. aggl., 1,434 hab. — pop. tot., 2,226 hab. Moulins, tuilerie.

FOUSSIER (Edouard), auteur dramatique, né à Paris en 1824. Fils d'un avoué, il fit ses études de droit, puis voyagea en Italie, et publia à son retour ses impressions de voyage sous le titre d'*Italiani.* M. Foussier écrivit ensuite pour le théâtre des pièces où l'on trouve de remarquables qualités de style. Il a fait représenter successivement : *Héraclite et Démocrite,* comédie en deux actes et en vers, jouée, en 1850, au Théâtre-Français; les *Jeux innocents,* comédie en un acte et en vers (Gymnase, 1853); une *Journée d'Agrippa d'Aubigné,* drame en cinq actes et en vers (Théâtre-Français, 1853); le *Temps perdu,* comédie en trois actes et en vers (Gymnase, 1855); le *Chercheur d'esprit,* opéra-comique en un acte (1856), en collaboration avec MM. Barbier et Carré; les *Lionnes pauvres,* comédie en cinq actes et en prose (Vaudeville, 1858), avec M. Emile Augier; un *Beau mariage,* comédie en cinq actes et en prose (Gymnase, 1859), en collaboration avec le même; la *Famille de Puymené,* drame en quatre actes (Gymnase, 1861). M. E. Foussier a collaboré, en outre, à la *Ceinture dorée,* comédie de M. Augier (1855), et à un opéra en un acte, *François Villon* (1857), de M. Got.

Il a fait représenter depuis lors, à l'Odéon, une comédie en cinq actes et en prose, le *Maître de la maison* (1866), qui a obtenu un succès d'estime.

FOUSSON s. m. (fou-son). Agric. Espèce de houe.

FOUSTANELLE s. f. (fou-sta-nè-le). Espèce de cotillon court et ample des palicares : *Les palicares portent des babouches rouges, une* FOUSTANELLE, *ou jupe très-ample serrée à petits plis autour de la taille.* (E. About.)

FOUTA, contrée de la Sénégambie qui s'étend du marigot de N'Guérère au comptoir de Daganat, dans le Walla. Elle se divise en trois parties réunies sous un seul chef électif. La religion est le mahométisme. Les villes principales du Fouta sont : Dagana, Gai, Podor, Mâo, Muktar-Salam, Diaô, Saldé, Modinallah. L'intérieur du Fouta est peu connu; mais, à peu de distance du fleuve, se trouvent des marais, tels que ceux d'Audy, Diouna, Kélao, etc., qui contiennent quantité de sangsues dont nos gouverneurs ont fait l'objet d'une exploitation assez importante. Le Fouta est un des plus grands Etats de la Sénégambie; il a eu jadis un grand commerce par la culture du coton, de l'indigo et du tabac. Les lions, les panthères, les hyènes, les chacals y sont très-communs; on y rencontre aussi des éléphants. On y voit des autruches, des vautours en grand nombre, comme dans toute la Sénégambie, des pintades, des rolliers, des aigrettes, des corbeaux à collier blanc, des tourterelles, des perdrix et des perruches à collier noir. La population du Fouta se compose de Foullahs en majorité et de Sarracolets. Les Maures y sont nombreux. Les Foullahs et les Sarracolets habitent parfois un même village, et alors le contraste de leurs mœurs offre un spectacle vraiment curieux. Le commerce actuel du Fouta est peu important; depuis que la culture de l'indigo, du coton et du tabac a été abandonnée, il ne lui reste plus que l'arachide et les peaux. Le sol est très-propre à la culture; il produit du maïs, du millet, des pistaches, des haricots, des patates douces, une espèce de tabac nommé *tankoro,* etc. Les arbres à fruits les plus répandus sont : l'oranger, le papayer, le citronnier, le pommier, le figuier, l'arbre à beurre, le nitté, etc. Dans les forêts croissent les *benten* ou fromagers, qui atteignent des dimensions gigantesques, le farobier, le figuier sauvage, le gouatier, le cailcedra, l'acacia, l'adansonia, etc. Les habitants du Fouta, malgré la fertilité du sol, sont exposés à des disettes fréquentes, à cause des ravages des sauterelles.

FOU-TCHÉOU, ville de Chine, capitale de la province de Fou-kian, près de l'embouchure du Si-ho dans le détroit de Formose; 500,000 hab. Port ouvert aux Anglais par le traité de 1842. Importantes manufactures de coton et de draps bleus; cinq cents fours à porcelaine sont continuellement en activité dans la ville ou dans son voisinage. Dans les environs, exploitation de riches mines de plomb. Grand commerce, par terre et par eau, avec les provinces maritimes de la Chine et avec le Japon. Les principaux articles d'exportation consistent en bois, thé, papier, bambous, sucre, oranges, épices, cuivre, plomb. L'importation a pour objet les produits de l'Inde et quelques articles manufacturés d'Europe. La ville, située dans une plaine qu'entoure un amphithéâtre de collines, est protégée par un mur flanqué de tours, qui a de 14 à 15 kilom. de développement. Ce système de fortifications est complété par une colline fortifiée qui s'élève à environ 165 mètres au-dessus de la plaine. La ville est bien bâtie; ses maisons sont jolies et plaisent par la variété et la singularité de leur construction. Plusieurs ponts traversent le fleuve; le plus remarquable n'a pas moins de cent arches; il est construit tout entier en pierre blanche et est garni de boutiques. Outre son importance commerciale, cette ville est remarquable par les nombreux établissements d'instruction qu'elle possède; elle est la résidence d'un grand nombre de lettrés.

FOUTEAU s. m. (fou-tô — dimin. de *fou*). Bot. Un des noms vulgaires du hêtre.

FOUTELAIE s. f. (fou-te-lè — rad. *fouteau*). Sylvic. Lieu planté de hêtres.

FOUTON s. m. (fou-ton). Ornith. Nom vulgaire de la petite bécassine.

FOUTOUER s. m. (fou-tou-èr). Art milit. Ancienne machine de guerre du genre des catapultes.

FOUTRE v. a. ou tr. (fou-tre — lat. *futuere,* même sens. V. le développement de l'étymologie à la partie encycl.). Jouir d'une femme. ‖ Mot obscène.

— Pop. Mettre brusquement : FOUS-*moi ça dans ce coin.* ‖ Donner, appliquer violemment : FOUTRE *un coup de pied à un chien.* FOUTRE *un coup de pistolet à son adversaire.*

— *Jean-foutre,* Maraud, bélître : *Tais-toi,* JEAN-FOUTRE. *Ce grand* JEAN-FOUTRE *n'a jamais voulu me croire.*

— *Foutre le camp,* Déguerpir, s'en aller : *Tous les employés* ONT FOUTU LE CAMP. *Prends garde, la France, disait la Dubarry à Louis XV, ton café* FOUT LE CAMP. FOUTEZ-*moi* LE CAMP, *et plus vite que ça.* ‖ *Foutre la paix,* Laisser tranquille : FOUS-*moi* LA PAIX, *et va-t'en.*

— Interjectiv. Exclamation qui exprime la surprise, l'admiration ou l'intention d'appuyer fortement sur ce qu'on avance : FOUTRE! *comme il court!* FOUTRE! *que cela est beau! Je le crois* FOUTRE *bien!*

Se foutre v. pr. Se moquer; s'inquiéter peu : *Je crois qu'il* SE FOUT *de moi. Je* M'EN FOUS, *faites ce que vous voudrez.*

— Donner, mettre, appliquer à soi : SE FOUTRE *le doigt dans l'œil.* SE FOUTRE *un coup contre le mur.* FOUTEZ-VOUS *ça sur l'estomac.*

— Donner, administrer, appliquer l'un à l'autre : SE FOUTRE *des coups de poing.*

— **Encycl.** Philol. Ce mot passe pour malhonnête, de quelque manière qu'on l'emploie. Dans les livres où l'on s'en sert, on l'abrége généralement : *Jean f... Allez vous faire f...* Plus ordinairement on l'évite. Souvent on le remplace par *ficher* ou *fiche.*

On raconte qu'un jour, chez un grand dignitaire, la conversation étant mise sur les sciences, quelqu'un vint à nommer un savant plus connu qu'estimé, soit comme homme, soit comme savant. Son protecteur essayait de louer au moins les connaissances et les découvertes du personnage, lorsque, avec la brusque franchise de sa profession, un militaire s'écria : « Votre monsieur *trois étoiles!...* c'est un *f...* gredin! » Le maître du logis se retournant vers l'officier : « Monsieur, lui dit-il, on ne jure pas dans mon salon; mais, en faveur de la personne et de la circonstance, je vous le passe. »

Le maître du logis, — et bien des gens vont prendre ceci pour un paradoxe, — le maître du logis se méprenait gravement en regardant cette expression comme un juron. Loin d'être un mot obscène, la racine tient à des idées morales et politiques de l'ordre le plus pur et le plus élevé. Nous n'avons donc aucun scrupule de discuter dans le *Grand Dictionnaire* l'origine de cette expression peu comprise. Et d'ailleurs, quand l'acception du mot serait telle qu'on le suppose généralement, nous ne nous abstiendrions pas davantage de l'examiner; la science purifie tout ce qu'elle touche. Est-ce qu'il y a des obscénités dans la médecine et dans l'anatomie? Si vous vous adressez aux sens, l'expression la plus innocente en elle-même devient incendiaire. Si vous ne voulez parler qu'à la raison, à l'intelligence, la pureté de l'intention calme et refroidit la matière, et, des hauteurs de la philosophie, il n'est pas de détail qu'on ne puisse examiner sans péril de souillure.

Le lecteur connaît l'adjectif *féal* et son substantif *féauté;* c'est de là que viennent les formes *feuté* et *fouté,* qui s'employaient jadis pour signifier la foi jurée, le serment prêté au suzerain. De là vint le mot *foutu,* pour désigner celui qui avait violé son serment. Ce mot, devenu banal et vague, était dans l'origine une injure précise et la plus sanglante de toutes. Cela devait être, puisque tout l'édifice féodal reposait sur le principe de la foi réciproque entre le vassal et le seigneur. Ce principe était la garantie de la société; il en était le lien sans lequel le système politique tombait immédiatement comme un faisceau délié. Ainsi, lorsqu'on avait épuisé tout le vocabulaire des injures, l'épithète *foutu* mettait le comble à l'outrage; au delà, il n'y avait plus rien. Mais il faut appuyer cela d'un exemple; nous le trouverons dans des lettres de grâce de 1416 :

« Berthelemy Gentil dist de Maugiron d'Estissac qu'il estoit un faulx, mauvais, traistre et faitif et *foutu* chevalier. » (Du Cange.)

Ainsi qu'on le voit, *foutu* enchérit encore sur traître et lâche! Des chevaliers qui juraient foi et hommage, ce terme énergique, né dans une sphère élevée, descendit aux plus basses conditions, et le peuple finit par dire un *foutu savetier,* un *foutu gredin,* sans y attacher d'autre idée que celle de l'abjection et du mépris. L'injure est devenue banale parce qu'elle était superlative.

Une équivoque accrut encore cette énergie et contribua au succès de l'expression. Cet adjectif, issu du substantif *fouté,* était, par la forme, identique au participe passé d'un vieux verbe français formé du latin *futuere.* On traita l'adjectif en participe, c'est-à-dire qu'on se mit à l'employer aussi avec un complément direct. Par exemple, deux armées étant en présence, un soldat trahissait la foi jurée à son drapeau; il abandonnait le camp de ses frères d'armes pour passer dans celui de l'ennemi. Les autres alors disaient de lui : *C'est un foutu soldat, il a foutu le camp;* c'est-à-dire : c'est un soldat parjure, il a trahi le camp, il a déserté. Mais comment s'y prennent ceux qui veulent *trahir le camp,* c'est-à-dire déserter? S'en vont-ils tranquillement, à leur aise, en plein jour? Non; ils disparaissent tout à coup, fuient dans l'ombre à toutes jambes, et, le lendemain matin, lorsqu'on y pense le moins, on trouve qu'ils se sont évanouis. De là, pour exprimer *sauve-toi au plus vite, disparais de mes regards,* cette façon de parler métaphorique : *Fous-moi le camp, fous-moi ton camp.* C'est tout ce qu'il y a de plus violent et de plus insultant dans la forme. En effet, quel outrage d'enjoindre à quelqu'un de s'enfuir comme le soldat qui déserte! Remarquez bien cette variante *ton camp;* elle donnerait à elle seule la clef de l'étymologie. Cet adjectif possessif est là pour mieux constater la trahison.

Un point digne de remarque, c'est la fidélité rigoureuse avec laquelle, malgré l'erreur où l'on est sur la véritable racine, le peuple a maintenu la direction du sens originel; il ne l'a pas laissé dévier d'une ligne. Qu'est-ce qu'un *jean-foutre?* Un débauché? nullement. C'est un lâche, tout ce qu'il y a de plus abject dans la lâcheté : un homme à *foutre le camp* s'il était soldat. On ne dit pas qu'il l'ait fait, mais qu'il serait capable de le faire. Ne vous fiez pas à son extérieur, à son habit, à ses manières ni à son langage. Il n'est au fond rien moins que ce qu'il paraît; il a l'air d'un brave quand le danger ne le presse pas; mais vienne l'occasion, il montrera ce qu'il est : il trahira honteusement, il désertera, enfin c'est un *jean-foutre.*

Un lâche n'est qu'un lâche, comme il a plu à la nature de le faire; un *jean-foutre* est quelque chose de pis. Dans le premier, c'est affaire de tempérament; dans le second, le caractère s'en mêle. L'un peut être naïf, l'autre est essentiellement dissimulé. Or, bien que les hypocrites réussissent le plus souvent dans le monde, il n'est rien que les hommes haïssent et méprisent à l'égal de l'hypocrisie. On peut plaindre un lâche, mais il faut détester un *jean-foutre.*

Tout ce qui précède peut se résumer en cinq mots, qui présentent l'ordre des déductions depuis le moyen âge jusqu'à nous : foi, parjure, désertion, lâcheté, mépris. Un malheureux hasard a voulu que l'identité de deux formes dont les racines n'avaient d'ailleurs rien de commun ait fait prendre le change, et, par suite de cette confusion, ait répandu sur tout un groupe de locutions excellentes une couleur de grossièreté désormais indélébile. C'est l'histoire des honnêtes gens qui ont été pendus parce qu'ils avaient un ménechme assassin ou voleur. Triste effet de la ressemblance! Quelqu'un a beau venir ensuite démontrer la méprise pièces en mains; il peut obtenir un acte de réhabilitation de la mémoire du défunt, mais le pendu ne ressuscite pas pour cela. C'est pourquoi *foutre le camp,* un *jean-foutre,* etc., passeront toujours pour des expressions voisines de l'obscénité, ou tout au moins grossières.

On voit, d'après cela, que l'Académie eût dû s'empresser d'admettre dans son *Dictionnaire Foutre le camp* et sa noble famille. En les repoussant de cet asile, elle s'est jointe à la fortune pour achever d'accabler le mérite méconnu.

FOUTRIQUET s. m. (fou-tri-kè — dimin. de *foutre*). Tout petit homme, dont on fait peu de cas, que l'on veut déprécier.

— Rem. On sait que le maréchal Soult, qui était souvent contredit en conseil des ministres par M. Thiers, se vengeait de ces *échecs* continuels en appliquant à son adversaire l'épithète assez malsonnante de *foutriquet.* Lorsque Soult disait, en se caressant la moustache : « C'est moi que j'ai remporté la bataille de Toulouse, » le malin petit Thiers riait dans sa barbe, contestait quelques détails, et le maréchal, furieux, grommelait le mot de *foutriquet* à l'oreille d'un voisin. Durant la Commune, dans son journal le *Mot d'ordre,* H. Rochefort a remis au jour l'expression du maréchal Soult, en l'accolant aussi au nom de M. Thiers.

FOUTU, UE (fou-tu) part. passé du v. Foutre. Dont on a joui, en parlant d'une femme : *Bouche baisée, d'autres disent fille* FOUTUE, *ne perd jamais sa fortune, mais bien la renouvelle, ainsi que fait la lune.* (Brantôme.)

— Pop. Appliqué violemment : *Un coup* FOUTU *avec vigueur.*

— Fait, exécuté, tourné : *Un travail mal* FOUTU. *Une femme bien* FOUTUE.

— Perdu; irrévocablement condamné à mourir : *Ma fortune est* FOUTUE. *Notre affaire est* FOUTUE. *Le gouvernement est* FOUTU. *Je me suis cru* FOUTU *en me sentant si faible.*

En vain à vous louer ma langue s'évertue;
Gustave est triomphant, et Zaïre est *foutue.*
PIRON.

FOUVENT-LE-BAS, village et commune de France (Haute-Saône), cant. de Champlitte, arrond. et à 32 kilom. de Gray, sur le Vannon; 351 hab. Les grottes de Fouvent sont les grottes ossifères les plus anciennement reconnues en France. Ces grottes sont creusées dans un calcaire du terrain jurassique. Elles sont au nombre de trois. La première, appelée dans le pays le *Trou de la roche Sainte-Agathe,* est un couloir long de 60 mètres, large de 2 mètres et dont la hauteur varie de 70 centimètres à 3 mètres. Les jeunes femmes du pays y vont en pèlerinage. La seconde, dite *de Saint-Martin,* a la forme d'une demi-calotte sphérique, dont le rayon et la hauteur sont d'environ 5 mètres. C'est dans la troisième, située au pied du flanc opposé du vallon, qu'on a découvert, en 1800, les ossements fossiles décrits par Cuvier dans son grand ouvrage qui a fait une révolution dans les sciences géologiques. M. Thirria, ingénieur des mines à Vesoul, y a fait de nouvelles fouilles en 1827 et y a trouvé des ossements d'ours, d'hyène, de lion, de chien, parmi les carnassiers; d'éléphant et de rhinocéros, parmi les pachydermes; de cheval, parmi les solipèdes; de bœuf et de chèvre, parmi les ruminants. Cuvier n'y avait trouvé que des ossements d'éléphant, de rhinocéros, d'ours des cavernes (*ursus spelæus*), d'hyène et de cheval. Voir, pour plus amples détails, Thirria (*Statistique minéralogique du département de la Haute-Saône,* 1833) et Cuvier (*Ossements fossiles,* I, 107; II, 51; IV, 394).

FOVÉOLAIRE adj. (fo-vé-o-lè-re — du lat. *fovea,* fosse). Hist. nat. Dont la superficie est creusée de petites fossettes.

— s. f. Bot. Syn. de DASYNÈME.

FOVÉOLE s. f. (fo-vé-o-le — dimin. du lat. *fovea,* fosse). Hist. nat. Dépression ou alvéole que présentent certains organes.

FOVÉOLÉ, ÉE adj. (fo-vé-o-lé — rad. *fovéole*). Hist. nat. Se dit d'un organe qui présente des fovéoles ou alvéoles.

FOVÉOLIE s. f. (fo-vé-o-lî — dimin. du lat. *fovea,* fosse). Acal. Genre d'acalèphes médusaires, à ombelle discoïde : *Nous avons des* FOVÉOLIES *sur nos côtes.* (P. Gervais.)

FOVILLA s. f. (fo-vil-la — du lat. *fovere,* chauffer, couver). Bot. Liquide fécondant contenu dans les grains de pollen.

— **Encycl.** La *fovilla* est un liquide consistant et mucilagineux, renfermé dans l'intérieur des utricules polliniques, et qui est l'agent essentiel de la fécondation; elle contient quelques particules d'huile et des corpuscules extrêmement fins et mobiles appelés *granules polliniques,* et qui paraissent être les analogues des animalcules spermatiques dans les animaux. Si on les met dans l'eau, ils ont la propriété de se mouvoir en tous sens, montent, descendent, se rapprochent ou semblent se fuir, souvent avec une vélocité remarquable. Les gouttelettes d'huile essentielle ont été aussi considérées, mais à tort, comme des granules. Leur proportion relative est, du reste, très-variable, et contribue à rendre le pollen plus ou moins visqueux.

FOVILLE (Achille-Louis), médecin français, né à Pontoise en 1799. Il se fit recevoir docteur à Paris en 1824, et s'attacha surtout à l'étude des maladies mentales et nerveuses, devint médecin en chef de l'asile des aliénés de Rouen; puis il fit, avec le duc de Joinville, le voyage de Rio-Janeiro. De retour en France, il fut nommé médecin de la maison de Charenton. Indépendamment de plusieurs articles publiés dans le *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique,* on a de lui : *Mémoire sur les fonctions du cerveau* (1821); *Des fonctions spéciales de quelques parties de l'encéphale* (1832), avec M. Pinel-Grandchamp; *Du choléra* (1832), avec M. Parchappe; *De la déformation du crâne* (1833), et *Traité complet de l'anatomie, de la physiologie et de la pathologie du système nerveux cérébro-spinal* (1844, in-8°), ouvrage inachevé.

FOWEY, bourg maritime d'Angleterre, comté de Cornwall, à 39 kilom. S.-O. de Launceston, sur la Manche, à l'embouchure de la petite rivière de son nom; 2,300 hab. Port sûr et vaste défendu par des forts; pêche à la sardine très-active. Fowey était au moyen âge l'un des ports les plus importants du royaume.

FOWLER (Christophe), controversiste anglais, né à Marlborough, comté de Wilt, en 1611, mort en 1676. Après avoir fait ses études à Oxford, il abjura la religion anglicane (1641), se déclara presbytérien et s'acquit une triste réputation comme prédicateur, à cause des violences inouïes dont il remplissait ses sermons. Toutefois, il obtint le vicariat de Sainte-Marie de Reading, qu'il perdit, avec tous ses bénéfices, après la restauration. On dit qu'il mourut presque fou. Son principal ouvrage a pour titre : *Dæmonium meridianum,* ou *Satan à midi, ou blasphèmes antichrétiens, diabolismes contraires aux Ecritures, signalés par la lumière de la vérité et punis par la main de la justice, etc.* (Londres, 1655, in-4°).

FOWLER (Edouard), théologien anglais, né à Westerleigh, comté de Gloucester, en 1632, mort à Chelsea en 1714. Il devint chapelain de la comtesse de Kent, en 1656. Issu d'une famille presbytérienne, il n'entra pas sans quelque répugnance dans l'Eglise anglicane et se distingua par son zèle sous Jacques Ier. En 1691, il fut nommé évêque de Gloucester. On a de lui : *Exposé exact et défense des principes et de la conduite de certains théologiens modérés de l'Eglise anglicane, etc.* (Londres, 1670, in-8°); le *But du christianisme* (Londres, 1671-1676, in-8°); *Libertas evangelica,* ou *Discours sur la liberté chrétienne* (Londres, 1680, in-8°), faisant suite à l'ouvrage précédent.

FOWLER (Thomas), médecin anglais, né à York en 1736, mort en 1801. D'abord pharmacien, il étudia ensuite la médecine, passa son doctorat, pratiqua son art à Stafford et devint, en 1791, médecin de l'hôpital des fous d'York. Fowler est surtout connu aujourd'hui pour avoir remis l'arsenic en usage en médecine et lui avoir prodigué des éloges outrés. Toutefois, des praticiens très-renommés font usage de cette substance, à laquelle ils attribuent des résultats merveilleux. D'autres prétendent que le dangereux médicament connu sous le nom de *gouttes fébrifuges de Fowler* est loin d'avoir rendu des services à l'humanité. Ses principaux écrits sont : *Résultats médicaux obtenus par l'emploi du tabac* (Londres, 1785, in-8°); *Résultats obtenus par l'emploi de l'arsenic dans diverses maladies et surtout dans les fièvres intermittentes* (Londres, 1786, in-8°), etc.

FOWLER (Orson), phrénologiste américain, né dans l'Etat de New-York le 11 octobre 1809. Il fit ses études au collége d'Amberst et subvint seul aux frais de son éducation en sciant du bois pour ses camarades, pendant l'année scolaire, et en donnant des leçons pendant les vacances. En 1838, il fonda, à Philadelphie, en collaboration avec son frère Lorenzo, le *Journal phrénologique américain,* et depuis cette époque, soit comme journaliste, soit comme auteur, soit comme conférencier, il a mené l'existence la plus active. Parmi ses nombreux ouvrages, nous mentionnerons : la *Mémoire et le progrès intellectuel appliqués à l'autodidaxie* (1841); la *Physiologie animale et intellectuelle appliquée à la santé du corps et à la vigueur de l'esprit* (1842); le *Mariage,* ou la *Phrénologie appliquée au choix des époux* (1842); *Descendance héréditaire, ses lois et ses faits, appliqués au progrès de l'humanité* (1843). En collaboration avec son frère Lorenzo, il a publié, en 1836, la *Phrénologie prouvée, illustrée et appliquée,* et, en 1849, la *Phrénologie et la physiologie apprises sans maître.* Il a fait des conférences dans presque toutes les villes des Etats-Unis et du Canada. — Lorenzo-Niles FOWLER, frère du précédent, né dans l'Etat de New-York le 23 juin 1811. Ses débuts dans la vie sont presque identiques à ceux de son frère, qu'il a accompagné dans tous ses voyages. Outre les ouvrages écrits en collaboration et désignés plus haut, il a donné seul : *Synopsis de phrénologie et de physiologie* (1844), et le *Mariage, son histoire et sa philosophie, avec des instructions en vue d'heureuses unions* (1846). Il dirige à New-York la *Vie illustrée,* journal hebdomadaire, ainsi que le *Journal phrénologique américain* et le *Journal d'hydrothérapie,* revues mensuelles. — Lydia Fowler, femme du précédent, née dans l'Etat de Massachusetts, est docteur en médecine et exerce sa profession à New-York. Elle fait fréquemment des conférences sur la physiologie ainsi que sur les maladies des femmes et des enfants, et est auteur des deux ouvrages suivants : *Leçons familières sur la phrénologie et la physiologie* (1847); *Leçons familières sur l'astronomie.*

FOWLÉRITE s. f. (fou-lé-ri-te — de *Fowler,* nom d'un minéralogiste). Minér. Variété de rhodonite ou manganèse rose, qu'on trouve à Franklin, dans le New-Jersey, en Amérique, où elle accompagne la franklinite, et qui, d'après Delafosse, diffère de la rhodonite proprement dite en ce que, outre sa couleur, qui est brune, elle renferme peu de chaux, mais 13 pour 100 d'oxyde de fer et de zinc.

FOWNES (George), chimiste anglais, né à Londres en 1815, mort en 1849. Professeur éminent, membre de la Société royale, il a laissé, outre de nombreux et excellents *Mémoires,* un *Manuel de chimie* souvent réimprimé.

FOX, rivière des Etats-Unis d'Amérique, nommée par les indigènes *Meenah.* Elle prend sa source à peu près au centre de l'Etat de Wisconsin et, après un cours de 320 kilom., pendant lequel elle décrit de nombreux méandres et traverse le lac Winnebago, va se jeter dans le lac Michigan, par un estuaire désigné sous le nom de *Green Bay* (Baie Verte). Cette rivière, qui, dans la partie inférieure de son cours, offre une grande puissance hydraulique, est surtout importante en ce qu'elle est la base d'une série de travaux entrepris depuis quelques années dans le lac Michigan et le Mississipi. Un canal a été ouvert entre la rivière Fox et la rivière Wisconsin, affluent navigable du Mississipi, et le lit du Fox, en aval du lac Winnebago, a été élargi de manière à admettre les bateaux à vapeur venant du lac Michigan et de Green Bay.

FOX (Richard), prélat et homme d'Etat anglais, né à Ropesley (Lincolnshire) en 1466, mort en 1528. Il étudia à Oxford, à Cambridge, puis à Paris, ce qui fut l'origine de sa fortune. Dans cette dernière ville, il fit la connaissance de Marton, évêque d'Ely, qui le recommanda au comte de Richmond, depuis Henri VII. Elevé au siége épiscopal d'Exeter, nommé secrétaire d'Etat, Richard Fox fut chargé par le roi de diverses missions importantes dont il s'acquitta avec un bonheur et une fidélité également rares. Henri VIII le combla aussi de faveurs. Toutefois, son crédit baissant peu à peu par l'ascendant de Thomas Wolsey, Fox se retira de la cour vers 1515 et passa le reste de ses jours à élever le niveau des études à l'université d'Oxford par la fondation du collége connu sous le nom de *Corpus Christi,* collége qui l'emporta bientôt en réputation sur tous les autres par l'enseignement du grec et du latin, auquel Erasme applaudit de toutes ses forces. Fox avait été élevé aux siéges épiscopaux de Durham et de Winchester. Il mérita en toute circonstance l'estime de ses concitoyens. On a de lui une traduction anglaise de la *Règle de saint Benoit,* imprimée en 1516 pour l'usage de son diocèse.

FOX (Edouard), évêque et homme d'Etat anglais, né à Dursley, comté de Gloucester, dans les dernières années du XVe siècle, mort à Londres en 1538. Le cardinal Wolsey l'envoya à Rome avec Gardiner, son secrétaire, pour obtenir du pape Clément VII le divorce de Henri VIII et de Catherine d'Aragon. Cette mission eut un plein succès. De retour en Angleterre, Fox fut élevé au siége épiscopal de Hereford (1535), et consacra ses talents au triomphe de la Réforme en Angleterre. Il fit un voyage en Allemagne pour solliciter les protestants de ce pays de se réunir à l'Eglise d'Angleterre. On a de lui un ouvrage intitulé : *De vera differentia regiæ potestatis et ecclesiasticæ, et quæ sit ipsa veritas et virtus utriusque* (Londres, 1534 et 1538), ouvrage traduit en anglais par lord Strafford.

FOX (Jean), théologien anglais, né à Boston, comté de Lincoln, en 1517, mort en 1587. Il étudia la théologie à Oxford et débuta par une pièce de théâtre tirée du Nouveau Testament et intitulée *De Christo triumphante.* Tout entier à ses études, il négligeait les exercices pieux et ne dissimulait pas son penchant marqué pour les doctrines luthériennes, double motif pour lequel on l'accusa d'hérésie. Expulsé du collége (1545), il devint précepteur des petits-neveux de la duchesse de Richmond; mais l'amitié de ses élèves ne lui servit de rien lorsqu'il se vit en butte aux poursuites de l'évêque Gardiner. Fox chercha un refuge à Bâle, où il gagna sa vie en corrigeant des épreuves pour un imprimeur. Revenu en Angleterre sous le règne d'Elisabeth, il jouit de la protection de ses anciens élèves, des bonnes grâces de la reine, et obtint une prébende dans l'église